



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 1880-04-2022

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 7 juin 2022, le **Règlement numéro 1880-04-2022 modifiant le règlement numéro 1880 (RM 330) concernant la circulation et le stationnement, tel qu'amendé.**

Ce règlement a pour objet de procéder à la mise à jour de l'annexe D – Stationnement interdit, limité, pour handicapé, de nuit et réservé, afin d'ajouter un lieu dans la section Stationnement réservé.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le [site Web](#) de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Donné à Cowansville, ce 8 juin 2022.


La greffière,
Julie Lamarche, OMA